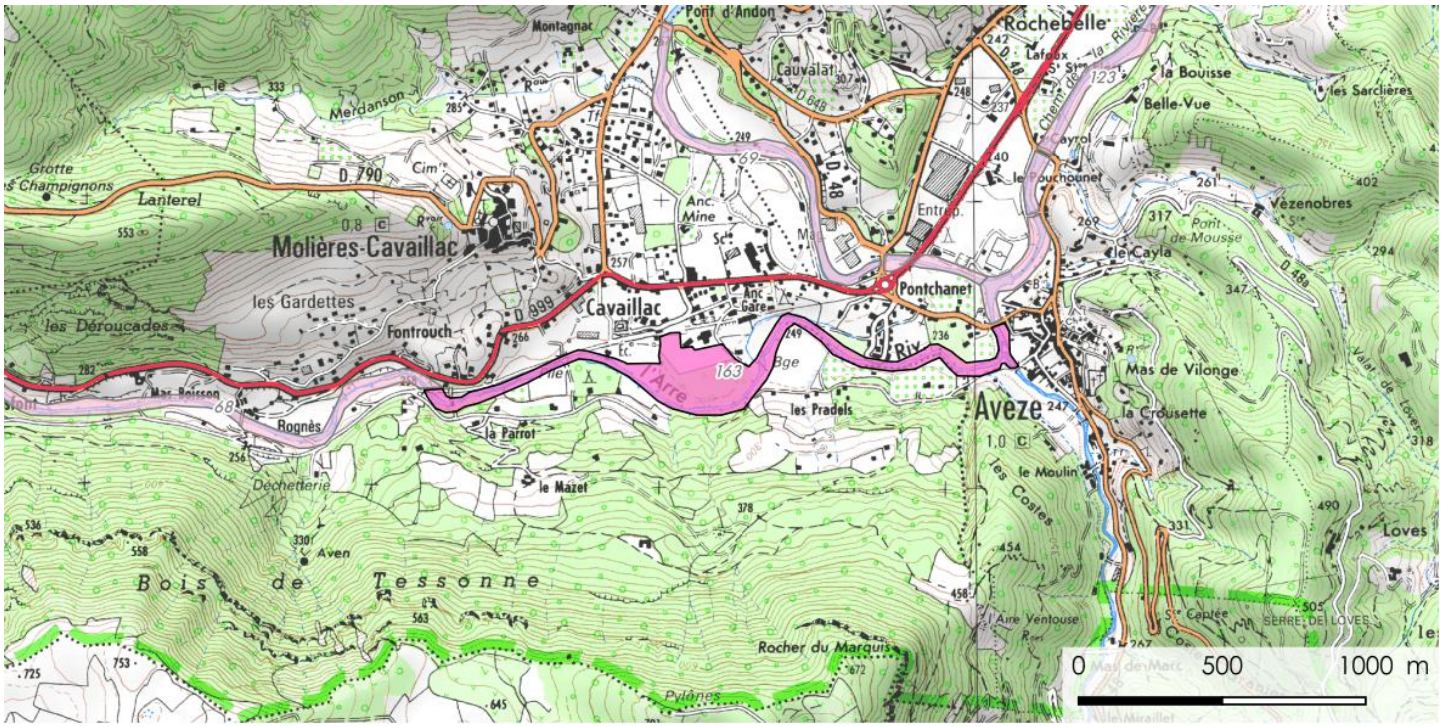
# Zone humide n°163

Nom de la zone humide : Ripisylve de l'Arre entre Cavaillac et Avèze

Commune : MOLIERES-CAVAILLAC - Vallée de l'Arre (2)
Visite : entité visitée (observations de terrain disponibles)
Superficie : 16.30 hectares
Commentaire : bon état, aval step, fasciès lentique

Typologie : Ripisylve (1)
Sol caractéristique des zones humides : non
Habitat caractéristique des zones humides : oui
Etat global de la zone humide : bon
Note globale des fonctions : Modéré
Note globale des pressions : Faible
Priorisation d'intervention de la collectivité publique : Modéré



# Zone humide n°163

Enjeux pour les fonctions des zones humides :

Fonction hydraulique/hydrologique :

E1 : Non observé (lit mineur non incisé et absence de berges abruptes)
E2 : Non concerné (submersion constatée, selon la couche TRI_BEZI_INONDABLE)
E3 : Fonction assurée (zone humide incluse dans une zone inondable selon l'Atlas des Zones Inondables)
E4 : Fonction observée (végétation arborée dense - dissipation de l'énergie de crue)
E5 : Fonction assurée (zone humide située en amont de bassin versant, sur des cours d'eau de classe 5 ou 6 selon la BD CARTHAGE)
E6 : Non observé (traces d'hydromorphie dans les 50 cm - soutien d'étiage)
E7 : Non concerné (zone humide incluse dans un secteur répertoré d'érosion ou d'atterrissement)
E16 : Non concerné (zone humide dans une zon d'expansion de crues - ZEC)

Fonction physique/biogéochimique :

E8 : Fonction observée (végétation participant à l'épuration)
E9 : Non concerné (présence d'horizon histique selon la BD SOL-LR)
E10 : Non concerné (qualité du contexte piscicole jugé Bon à Très bon selon le SANDRE)

Fonction biologique/écologique :

E11 : Fonction observée (état des masses d'eau superficielles - carto)
E12 : Fonction assurée (intersection avec segment de classement de continuité écologique - liste 1)
E13 : Non concerné (intersection avec une ZNIEFF)
E14 : Non concerné (présence d'espèces végétales à enjeu local de conservation notable)
E15 : Fonction assurée (présence d'espèces animales à enjeu local de conservation notable)

Critères de pondération de la note des enjeux :

ECP1 : x 2 (surface > 1 ha)
ECP2 : x 1 (continuité géographique)
ECP3 : x 2 (dans un pe?rime?tre de protection rapproché)
Pressions sur les zones humides :
Pressions liées à l'agriculture :
P1 : Non observé (présence de canaux et fossés)
P2 : Non observé (présence de terres labourées à proximité)
P3 : Non observé (dégradation par le bétail)
P4 : Non observé (entretien mécanique dégradant)
P5 : Non observé (pompage ou irrigation à proximité)
P6 : Non observé (présence d'un plan d'eau bordant la zone humide)
P7 : Non concerné (proximité de cultures à fort usage de produits phytosanitaires et intrants selon le RGP)
P19 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)

Pressions liées aux infrastructures et à l'urbanisation :

P10 : Fonction observée (route, gazoduc, voie ferrée…)
P11 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)
P12 : Fonction observée (captage AEP à proximité)
P13 : Pression identifiée (proximité d'un captage AEP superciciel en amont - qui prélève une certaine quantité d'eau)
P14 : Non observé (remblais ou décharges sauvages)
P15 : Non observé (pollution organique ou chimique)
P17 : Non observé (cours d'eau canalisé)
P18 : Fonction observée (présence d'un ouvrage dans la zone humide)

Pressions liées à un désordre écologique ou aux usages :

P8 : Fonction observée (dégradation par les sports mécaniques)
P9 : Non observé (dégradation liée à des accès pour les loisirs)
P16 : Non concerné (présence d'espèces végétales invasives perturbant le bon fonctionnement des écosystèmes)

Critères de pondération de la note des pressions :

PCP1 : x 1 (zonage du PLU non connu)
PCP2 : x 1 (STEP à plus de 1 km)
PCP3 : x 1 (niveau global des pressions faible)

# Zone humide n°163



, le 07/09/2017 par Jérémy Cuvelier.



Vers Cavaillac, le 07/09/2017 par Jérémy Cuvelier.



, le 07/09/2017 par Jérémy Cuvelier.



En amont du seuil vers l'ancienne gare, le 07/09/2017 par Jérémy Cuvelier.

# Zone humide n°163

**Pédologie :**

| Id | Type de sol | Sondage | Hydromorphie | Nappe | Commentaire |
|---|---|---|---|---|---|
| 16 | Fluviosol | Négatif | 0 | 0 | Ripisylve et zone aménagée sous peupleraie |
| 17 | Fluviosol | Négatif | 0 | 0 | zone aménagée |

Les espèces à enjeu patrimonial sont indiquées en gras, avec les éléments d'information suivants :
- An.1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive européenne 79/409 dite directive oiseaux,
- An.2 et An.4 : espèce inscrite à l'annexe 2 ou  l'annexe 4 de la directive européenne 92/43 dite directive habitats-faune-flore,
- F : espèce protégée en France,
- Znieff : espèce importante pour la désignation régionale des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Liste des espèces associées à la zone humide :

**Flore :**

**Faune :**

Anax imperator Leach, 1815
Boyeria irene (Boyer de Fonscolombe, 1838)
Calopteryx virgo (Linnaeus, 1758)
Calopteryx xanthostoma (Charpentier, 1825)
Cordulegaster boltonii (Donovan, 1807)
Erythromma lindenii (Selys, 1840)
Libellula depressa Linnaeus, 1758
**Oxygastra curtisii (Dale, 1834) - An.2, An.4, F, Znieff**
Platycnemis acutipennis Selys, 1841
Platycnemis latipes Rambur, 1842

**Sources des observations :**

Parc National des CÃ©vennes